



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 53390

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème posé aux communes par le remplacement du personnel recruté dans le cadre des emplois jeunes durant leurs stages ou en congé pour maladie. Il semble en effet qu'aucune solution satisfaisante ne soit proposée aux communes pour leur permettre de continuer à assurer un service lors des absences des emplois jeunes, alors même que la formation fait partie intégrante du contrat emploi jeune. Ce problème devient insurmontable, notamment pour les communes rurales qui disposent de peu de moyens. En conséquence, elle lui demande quelle solution peut être trouvée pour pallier cette carence.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53390

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6308